

RÈGLEMENTS RÉGIONAUX

Règlements Sportifs

Règlement du Challenge Régional des Jeunes

Règlements Sportifs

RÈGLES GÉNÉRALES	3
CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES MASCULIN	5
CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES FÉMININ.....	13
CRITERIUM FÉDÉRAL	16
TITRES INDIVIDUELS	20
FINALES PAR CLASSEMENT	23
COUPE DE FRANCE DES CLUBS.....	24
TITRES VÉTÉRANS.....	26
COUPE VÉTÉRANS.....	27
TOURNOIS.....	28
CHALLENGE RÉGIONAL DES JEUNES	29

RÈGLES GÉNÉRALES

1. Règle générale	4
2. Licence	4
3. Défaut de licence	4
4. Surclassement pour les jeunes	4
5. Contrôle de raquette.....	4
6. Absence non excusée.....	4

1. Règle générale

Sauf indications contraires, précisées dans les articles suivants, les règles publiées dans les **Règlements Fédéraux, édition 2015**, s'appliquent à toutes les compétitions régionales.

2. Licence

En accord avec l'article II.101 page 40 des **Règlements Généraux Fédéraux**, sauf pour les compétitions promotionnelles spécifiées comme telles, la licence traditionnelle (module départemental, régional ou national) est obligatoire.

Pour pouvoir participer à toute compétition officielle (article II.606 page 52), le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

- Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.
- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
- **S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.**

Pour les filles jouant au niveau régional dans une compétition officielle, autre que le championnat régional par équipes messieurs et non promotionnelle, le module départemental seul est exigé.

3. Défaut de licence

Dans le cas où le joueur licencié ne peut pas justifier de sa licenciation selon l'article II.606 des Règlements Administratifs, il n'est pas autorisé à participer à la rencontre.

4. Surclassement pour les jeunes (Art. 9.3 et 9.4 page 89)

- Les jeunes joueurs ou joueuses peuvent participer, sans aucun surclassement, aux épreuves individuelles et par équipes organisées dans une catégorie d'âge immédiatement supérieure, deux fois supérieure ou trois fois supérieure à la leur.
- Seuls les benjamins et les benjamines participant au Critérium Fédéral Nationale 1 de moins de 11 ans et satisfaisant aux examens médicaux demandés par le médecin peuvent participer aux épreuves seniors. Tous les autres benjamins et benjamines ne peuvent pas participer aux épreuves seniors. Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors.

5. Contrôle de raquette

Si, après un contrôle de raquette, il s'avère qu'un joueur a utilisé une colle non autorisée, il sera immédiatement exclu de la compétition avec toutes les conséquences que cela peut entraîner. Un dossier sera transmis à l'Instance Régionale de Discipline qui pourra prendre des sanctions supplémentaires.

6. Absence non excusée

Lorsqu'un joueur, qualifié pour une compétition individuelle officielle au niveau régional, n'y participe pas sans avoir signalé son forfait dans les délais impartis, il se verra infliger une pénalité financière de **10 €**, à moins qu'il n'ait une raison valable dûment justifiée.

De même, en dehors du « championnat par équipes régional », (coupe vétérans, Coupe Bernard Jeu...) lorsqu'une équipe inscrite ou qualifiée ne participe pas sans que son club ait signalé son forfait dans les délais impartis, le club se verra infliger une pénalité financière de **18 €**.

7. Conditions de jeu

Les conditions de jeu sont celles prévues par les Règlements Fédéraux. Cependant, les conditions de température n'étant pas précisées, il est décidé que l'organisateur en charge d'une compétition régionale doit faire en sorte que la température de la salle reste au moins égale à 15 degrés durant toute la compétition.

Pour les compétitions par équipes, une température légèrement inférieure pourra être tolérée. Toutefois, il est demandé au juge-arbitre et aux capitaines des équipes de ne pas faire jouer si, à l'heure prévue pour le début de la rencontre, la température est inférieure à 10 degrés.

Un rapport circonstancié sera alors adressé à la C.S.R. qui pourra décider, soit de la perte de la rencontre par l'équipe recevant, soit du report de la rencontre dans un lieu et à une date qu'elle fixera.

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES MASCULIN

1. Nombre de divisions	6
2. Conditions de participation	6
3. Règles spécifiques de participation en PN	6
4. Participation des féminines	6
5. Formule de compétition	6
6. Nombre d'équipes d'un même club par poule.....	6
7. Equipe incomplète	6
8. Décompte des points partie	7
9. Dates et heures des compétitions.....	7
10. Retard.....	7
11. Ouverture de la salle	7
12. Matériel.....	7
13. Juge arbitrage	7
14. Tenue.....	8
15. Forfait.....	8
16. Transmission des résultats	8
17. Réclamations.....	8
18. Montées et descentes.....	8
20. Titres et barrages.....	9
21. Brûlage	9
22. Problème licence	9
23. Désistement avant la 1 ^{ère} journée de championnat de la saison.....	9
24. Sanctions	9

1. Nombre de divisions

Le championnat par équipes régional masculin comporte quatre divisions dénommées : Pré-nationale (PN), Régionale 1 (R1), Régionale 2 (R2) et Régionale 3 (R3).

2. Conditions de participation

Pour être autorisées à participer au championnat par équipes messieurs au niveau **National, PN et R1**, les associations doivent :

- a) Disposer, pour chaque équipe engagée, d'un juge-arbitre par équipe (JA1) pouvant officier au moins sept fois par saison et licencié au titre de l'association.
- b) Disposer de huit licenciés, au moins, disputant jusqu'à son terme, un championnat par équipes, corporatif et loisir exclus.
- c) Disposer de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1^{er} janvier de la saison en cours) disputant, jusqu'à son terme, une épreuve par équipes réservée aux jeunes de la Ligue ou de leur département. Il n'y a pas de condition de participation pour les équipes de R2 et R3 messieurs.

Pour être autorisées à participer au championnat par équipe messieurs au niveau R2 et R3, les associations doivent disposer d'un juge-arbitre par équipe (JA1), joueur ou non-joueur, pouvant officier à chaque rencontre à domicile.

3. Règles spécifiques de participation en PN

Seuls les joueurs ayant un nombre de points égal ou supérieur à **1200 points (classés 12 minimum)** lors de l'un des deux classements officiels pour la saison en cours peuvent figurer sur la feuille de rencontre.

Lorsqu'une équipe de R1 accède à la PN à l'issue de la 1^{ère} phase, les joueurs ayant disputé au moins 3 rencontres avec cette équipe au cours de la 1^{ère} phase peuvent figurer sur la feuille de rencontre lors de la 2^{ème} phase même s'ils ne sont pas classés 12.

Les cas non prévus dans les articles concernés seront arbitrés par la CSR.

4. Participation des féminines

Les féminines ne sont autorisées à participer au championnat par équipes masculin que dans les divisions R1, R2 et R3 et à raison de deux au maximum par équipe.

Ces joueuses peuvent participer au titre d'une même journée que le championnat masculin, au championnat par équipes féminin régional sans être pénalisées.

5. Formule de compétition

- a) Le championnat se déroule en deux phases pour les 4 divisions.
- b) Dans toutes les divisions, pour chaque phase, les rencontres seront disputées par poule de huit équipes : une poule en PN, deux poules en R1, quatre poules en R2 et neuf poules en R3.
- c) La compétition se joue en équipes de quatre joueurs sur 14 parties en un groupe unique (voir article I.203.3 page 34 des Règlements Fédéraux Sportifs)
Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D.
Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z.
La rencontre se dispute sur deux tables.
L'ordre des parties est : AW-BX-CY-DZ-AX-BW-DY-CZ-double 1-double 2-AY-CW-DX-BZ
Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.
- d) Dans les 4 divisions toutes les parties sont jouées par contre en R1, R2 et R3 lors de la journée des titres, les rencontres sont jouées avec arrêt au score acquis.
- e) Une équipe ne peut comporter qu'un seul joueur muté (Art. II 610 page 101 des Règlements Généraux Fédéraux)
Toutefois, dans le cadre d'un championnat par équipes en deux phases, une équipe de quatre à six joueurs peut comporter deux joueurs mutés lors de la deuxième phase (uniquement) à condition que les deux mutés l'aient été au plus tard le 1^{er} juillet de la saison en cours (voir Titre II, Chapitre 2 mutations ordinaires Article II.112.1).
- f) Départage de **plusieurs** équipes classées à égalité dans une poule.
Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées/points parties perdues (départage général). **Art. II.109 page 23 des Règlements Sportifs Fédéraux.**

6. Nombre d'équipes d'un même club par poule

En PN, deux équipes d'un même club sont autorisées. Elles sont alors placées de façon à se rencontrer lors de la 1^{ère} journée de la phase. Attention, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe durant toute la phase.

Une seule équipe d'un même club est autorisée dans chaque poule de R1, R2 et R3.

7. Equipe incomplète

- a) Dans toutes les divisions, les équipes doivent être complètes.

- b) Un joueur qui abandonne, quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes (Art. II.117 **page 26** des Règlements Sportifs Fédéraux).

8. Décompte des points partie

Dans toutes les divisions messieurs, il est attribué 1 point pour chaque partie gagnée et 0 point pour chaque partie perdue.

Dans toutes les divisions, pour chaque refus de jeu, le juge-arbitre doit en noter les raisons.

9. Dates et heures des compétitions

- a) En PN et R1 le jour et l'heure officiels des rencontres sont le samedi à 16h30. L'horaire pourra être porté le samedi à 17h si une équipe nationale joue en même temps dans la salle.
- b) En R2 et R3, les équipes peuvent choisir le jour et l'heure auxquels elles souhaitent recevoir. Ce choix doit être communiqué à la Commission Sportive au plus tard **le 3 juillet** pour la première phase et **le 18 décembre** pour la deuxième phase. Il ne peut porter que sur : samedi 15h30, 16h00, 16h30, 17h00, 17h30, 18h00, 18h30 et dimanche 14h30. A défaut de choix formulé par les équipes, les rencontres débiteront **le samedi à 16h30**.
- c) Dans des cas particuliers, des dérogations aux horaires fixés aux paragraphes a) et b) pourront être données par la C.S.R.
- d) Les rencontres pourront être reportées jusqu'au dimanche 17h qui suit la date officielle de la rencontre. Toutefois, le secrétariat de la Ligue devra avoir reçu l'accord des deux équipes au plus tard, huit jours avant la date officielle et chaque association devra avoir reçu en retour l'accord de la CSR.

De même, les rencontres pourront être avancées, mais ici encore, le secrétariat de la Ligue devra avoir reçu l'accord des deux équipes au plus tard, huit jours avant la date souhaitée et chaque association devra avoir reçu en retour l'accord de la C.S.R.

Les reports au-delà du dimanche suivant la date officielle ne pourront être accordés par la CSR que dans des cas très exceptionnels.

10. Retard

Si une équipe n'est pas présente à l'heure fixée pour le début de la rencontre (à moins d'avoir prévenu de son retard, si c'est l'équipe qui se déplace), le capitaine de l'équipe présente est en droit de déposer des réserves mais son équipe doit attendre 30 minutes avant de demander le forfait (transmission à la Ligue d'une feuille de rencontre avec la composition de son équipe et pour l'équipe adverse la mention équipe non-présentée avec l'indication de l'heure et du refus de jouer si l'équipe arrive par la suite). Ce délai est porté à une heure pour une équipe qui se déplace et qui a avisé de son retard au moins une demi-heure avant l'heure prévue pour le début de la rencontre. Il n'y a pas de délai pour une équipe qui reçoit.

Si la rencontre a pu se jouer, le résultat sera entériné.

Un joueur absent à l'appel de son nom pour une partie perd la partie mais sera autorisé à jouer les parties suivantes

11. Ouverture de la salle

La salle où doit se dérouler une rencontre doit être ouverte par le club recevant au moins une demi-heure avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

12. Matériel

Les rencontres doivent se disputer avec des balles agréées en **celluloïd** et sur des tables homologuées par la FFTT. Toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles d'une même marque, d'une même couleur et de même référence. Celles-ci sont fournies par **l'association qui reçoit**. Elle doit en prévoir un nombre suffisant pour le bon déroulement de la rencontre. Il appartient à l'équipe recevant de fournir des balles d'une couleur compatible avec la tenue de l'équipe adverse et si nécessaire de changer de tenue.

13. Juge arbitrage

- a) En PN et R1 les rencontres sont juge-arbitrées par un JA1 neutre désigné indirectement par la CRA (celle-ci désigne le club qui, à son tour, choisit son JA1 qui n'est pas nécessairement licencié dans son association).
Les clubs qui reçoivent en R2 et R3 doivent fournir un juge arbitre officiel (JA1 validé par la pratique, joueur ou non de l'équipe) pour les rencontres.
- b) Chaque club engagé en PN ou en R1 sera tenu d'assurer le juge-arbitrage de sept rencontres maximum de PN ou de R1, et ceci par saison et par équipe du club évoluant à ce niveau.
- c) Le remboursement du déplacement est à la charge de la Ligue à 0,20 € le km et la prestation est à la charge du club recevant (**20 €**). Les donations avec déduction fiscale des frais de déplacement sont possibles. La distance retenue sera le plus court trajet entre le siège du club désigné par la CRA pour effectuer le JA/lieu de rencontre et le domicile du JA/lieu de rencontre.

- d) Une entente sera considérée comme un seul club et n'aura qu'un JA à effectuer.
- e) Dans toutes les divisions, à défaut d'un juge-arbitre officiellement désigné, le juge-arbitrage doit être proposé dans l'ordre :
 - à un juge-arbitre non joueur dans l'ordre de l'échelon du plus élevé au moins élevé.
 - puis à un licencié joueur ou non de l'équipe visiteuse.
 - en dernier recours le rôle de juge-arbitre sera tenu **obligatoirement** par un licencié (joueur ou non de l'équipe) du club recevant.
- f) La CSR autorise l'utilisation du logiciel GIRPE ~~de la feuille électronique au format Excel (téléchargeable sur le site de la Ligue)~~, toutefois il est rappelé que la feuille doit être éditée et signée dans les différentes couleurs (jaune, bleue) avant transmission au secrétariat de la Ligue. La feuille jaune doit être éditée recto-verso et porter éventuellement, la mention néant au verso.
- g) **Rôle du JA** : Il doit contrôler ~~la licenciation des joueurs les licences, s'assurer qu'elles correspondent à la saison et à la phase en cours, mentionner les licences manquantes (au dos de la feuille de rencontre, rubrique « rapport du JA »)~~, vérifier qu'il n'y a pas plus d'un muté par équipe, s'assurer que la composition des équipes est correcte (à défaut en informer le capitaine défaillant), et remplir ensuite la feuille de rencontre. A la fin de la rencontre, il indiquera au dos de la feuille, sous la rubrique « rapport du JA », toutes les anomalies qu'il aura constatées, il indiquera les cartons attribués aux joueurs, les joueurs blessés qui n'ont pas effectué toutes leurs parties. Il fera signer les capitaines des deux équipes et indiquera leur numéro de licence, il signera lui-même la feuille de rencontre en vérifiant qu'il a bien indiqué son numéro de licence, son nom et son adresse. Il donnera la feuille rose (ou saumon) au club qui s'est déplacé et les autres feuilles au club recevant. De plus, le JA ne doit pas oublier de mentionner dans son rapport toute incivilité constatée (impolitesse, agressivité verbale, injures, chahut, vandalisme etc.).
- h) Il n'est pas autorisé à un juge-arbitre d'officier simultanément pour deux rencontres ou plus de Nationale (cf. Règlements Fédéraux). Par contre, il peut officier pour au maximum deux rencontres de PN, R1, R2 ou R3 se déroulant dans la même salle ou pour une rencontre de Nationale et une rencontre de niveau régional.
 Tout JA officiel désigné par la CRA se doit d'intervenir sur des rencontres de R2 ou R3 se déroulant dans la même salle en cas de problème ou d'incivilité et en l'absence d'un JA diplômé.

14. Tenue

La tenue sportive est obligatoire et conforme aux textes des règles de jeu de la FFTT. Les joueurs d'une même équipe doivent porter des maillots (ou chemisettes) identiques avec, si possible, le nom du club.

15. Forfait

La décision définitive de forfait appartient à la Commission Sportive Régionale.

Lorsqu'une équipe demande le forfait de l'équipe adverse, le club doit envoyer une feuille de rencontre avec la composition de son équipe et indiquer pour l'équipe dont il demande le forfait « équipe non présentée ». Il indique au verso de la feuille si l'équipe l'a prévenu de sa non-participation. Si l'équipe n'a pas prévenu, il indique au verso de la feuille l'heure à laquelle il demande le forfait, il pourra aussi être bon d'indiquer les noms de personnes extérieures à son association qui pourraient témoigner de l'absence de l'équipe.

16. Transmission des résultats

- a) Les résultats doivent être communiqués entre le samedi 18 heures et le dimanche soir par un responsable du club de l'équipe recevant en utilisant de préférence le site de la FFTT (www.fftt.com rubrique « Championnat par équipes ») mais l'on pourra aussi utiliser le fax, le courrier électronique ou le répondeur téléphonique de la Ligue. Il est proposé (pas obligatoire) au club recevant de saisir aussi le résultat des parties.
- b) Les feuilles de rencontre doivent être transmises par courrier rapide (tarif lettre) sous 24 heures par le responsable de l'équipe recevant, en envoyant **les exemplaires jaune et bleu** à la Ligue (+ convocation JA en PN et R1).
- c) Si l'envoi par courrier des feuilles jaune et bleue se perd l'équipe recevant est tenue de transmettre à la demande de la Ligue une copie de la feuille blanche qui doit être archivée par le club.
- d) Dans le cas de forfait, l'équipe qui aurait dû recevoir doit communiquer le forfait avant le dimanche soir à la Ligue.
- e) Lorsqu'une équipe d'une association est exempte d'une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, elle doit envoyer une feuille de rencontre dans les 24 heures (Art. II.108 page 23 **et II.112.2 page 24** des Règlements Sportifs Fédéraux).

17. Réclamations

Les réclamations doivent être inscrites sur la feuille de rencontre et confirmées par lettre recommandée avec A.R., dans les 72 heures qui suivent la rencontre, au secrétariat de la Ligue, avec un chèque de caution de **15 €**. La caution sera remboursée si la réclamation est justifiée (Art. II.121 page 27 des Règlements Sportifs Fédéraux).

18. Montées et descentes.

- a) A l'issue de chaque phase le 1^{er} de PN, les deux premiers de poule de R1, les quatre premiers de poule de R2 et les neuf premiers de poule de R3 accèdent respectivement à la N3, à la PN, à la R1 et à la R2.
- b) Repêchage en régionale :
Lorsqu'une place, à l'issue d'une phase, devient vacante respectivement en PN, R1 ou R2 par suite d'une non accession, cette place est attribuée en priorité à un 2^{ème} d'une poule de R1, R2 ou R3 en appliquant l'article II.109 page 23 des Règlements Sportifs Fédéraux. Dans tous les autres cas, cette place est attribuée en priorité au 1^{er} descendant en appliquant l'article II.109.
- c) En Régionale 3, il est prévu, en fin de chaque phase, neuf montées, une par comité départemental et une montée supplémentaire pour le comité de la Haute-Garonne.
- d) Si, à l'issue d'une phase, une équipe classée première de la plus haute division d'un département de Midi-Pyrénées ne peut accéder ou refuse la montée en R3, cette montée sera proposée à l'équipe classée seconde dans ce département. Pour la Haute-Garonne priorité au meilleur 2^{ème} en appliquant l'article II.109. Si besoin est, des équipes supplémentaires seront maintenues en R3.
- e) Les descentes dans chaque division sont fonction des descentes de la division de l'échelon supérieur.

20. Titres et barrages

- a) Des titres seront disputés en fin de saison entre les premiers de la deuxième phase de chaque poule de R1 d'une part, de R2 et de R3 d'autre part. En R3, un 1/8 de finale et les 1/4 de finale auront lieu le samedi précédant la journée des titres. Ce 1/8 de finale opposera 2 premiers de poule tirés au sort sous le contrôle de la CSR.
- b) Il n'est pas prévu de barrages dans aucune division. Les équipes classées au même rang dans des poules différentes seront départagées afin de désigner celles qui devront descendre suivant l'article II.109.

21. Brûlage

Les règles sont indiquées dans les Règlements Sportifs Fédéraux Art. II.112. page 24.

Rappel : Dans le cas d'une formule de championnat par équipes, lors de la 2^{ème} journée de chaque phase, une équipe de 4 ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de numéro inférieur et une équipe de 6 ne peut pas comporter plus de deux joueurs ayant disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de numéro inférieur

Le brûlage est remis à zéro en fin de phase, un joueur ou une joueuse ne pouvant disputer qu'une rencontre correspondant au même numéro de journée.

Rappel : lorsqu'un club a deux équipes en PN, tout joueur ayant disputé une partie, au cours d'une phase, avec une des deux équipes ne pourra pas jouer avec l'autre équipe durant la même phase.

22. Problème licence

Lorsqu'une ~~licence ne pourra pas être présentée ou lorsqu'une~~ licence présentée portera la mention « ni entraînement-ni compétition » le joueur concerné devra exiger de la personne assumant les fonctions de juge-arbitre qu'elle indique au dos de la feuille de rencontre, dans la case du rapport du JA, qu'un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition lui a bien été présenté, si tel est le cas.

23. Désistement avant la 1^{ère} journée de championnat de la saison

Dans le cas où une équipe ayant confirmé sa participation dans une division régionale souhaite se retirer avant la 1^{ère} journée de championnat, l'association sera sanctionnée et :

- a) Si ce retrait intervient plus de 14 jours avant la 1^{ère} journée de championnat, la place laissée vacante de ce fait est proposée à une autre équipe.
- b) Si ce retrait intervient moins de 15 jours avant la 1^{ère} journée de championnat, l'équipe est retirée du championnat sans être remplacée, la poule restant incomplète.
- c) Tout désistement d'une équipe après la date prévue pour la 1^{ère} journée de la 1^{ère} phase et donc, entre la 1^{ère} et la 2^{ème} phase est un forfait général.

24. Sanctions

- a) Désistement avant la 1^{ère} journée de championnat de la saison

Si le désistement intervient plus de 6 jours avant la date prévue pour la 1^{ère} journée de la 1^{ère} phase, le montant de l'engagement est retenu et la caution est confisquée. Aucune décision sportive n'est prononcée.

Si le désistement intervient moins de 7 jours avant la date prévue pour la 1^{ère} journée de la 1^{ère} phase, le montant de l'engagement est retenu et la caution est confisquée. En outre, aucune équipe

du club de numéro égal ou supérieur à l'équipe qui s'est désistée ne pourra accéder à la division considérée par ce désistement avant deux phases.

b) Condition de participation

La non mise à disposition d'un JA licencié du club pouvant juge-arbitrer au moins 7 fois dans la saison avant la 1^{ère} journée de championnat entraîne une pénalité financière forfaitaire de 500 €. Le non-respect des autres conditions de participation (art. 2 alinéa b et c) pour la PN et la R1 entraîne la relégation de l'équipe, à la fin de la saison, dans la plus haute division n'exigeant pas cette condition.

c) Ouverture de la salle

Si la salle où doit se dérouler une rencontre n'est pas ouverte par l'association recevant au moins 30 minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre, l'association recevant se verra infliger une pénalité financière de 50 €.

d) Retard

Sauf motif reconnu valable par la CSR, toute équipe non présente à l'heure prévue pour le début de la rencontre sera sanctionnée par une pénalité financière de 50 €.

Toute équipe qui se déplace, et n'ayant pas prévenu de son retard au moins 30 minutes avant le début de la rencontre, quel que soit le motif du retard, sera sanctionnée par une pénalité financière de 50 €.

Si la rencontre a pu se dérouler, il n'y aura pas de sanction sportive.

e) Formation d'équipe non conforme (plus de mutés, étrangers ou féminines qu'autorisés)

La rencontre sera perdue avec pénalité (points rencontre 3/0), points parties 14/0 en PN.

f) Présence de joueurs non qualifiés (brûlés, féminines en PN, joueur de moins de 1200 points en PN poussins, benjamins non autorisés, plus de joueurs lors de la 2^{ème} journée ayant participé dans une équipe de n° inférieur la 1^{ère} journée.)

La rencontre sera perdue avec pénalité (points rencontre 3/0) points parties 14/0

g) Equipe incomplète

Si une équipe se présente incomplète, la rencontre sera perdue par pénalité par l'équipe incomplète (points rencontre 3/0, points parties 14/0).

h) Joueur ne disputant aucune de ses parties

Sauf s'il s'est blessé à l'échauffement et peut fournir par la suite un certificat médical, tout joueur sera considéré comme n'étant pas porté sur la feuille de rencontre et l'équipe sera de facto considérée comme incomplète avec toutes les conséquences que cela entraîne.

i) Joueur ne disputant pas la totalité de ces parties mais au moins une

Les parties non jouées sont perdues et s'il ne peut fournir un certificat médical, il perdra pour la première d'entre elles, les points classement qu'il aurait perdus s'il avait joué.

~~j) Non présentation de licence mais présentation d'un certificat médical~~

~~L'absence de présentation de la licence sera sanctionnée par une pénalité financière de 5 €.~~

~~Dans le cas où le joueur licencié ne peut pas justifier de sa licenciation selon l'article II.606 des Règlements Administratifs, il n'est pas autorisé à participer à la rencontre.~~

k) Non justification d'un certificat médical valable

Si un joueur ne peut justifier d'un certificat médical valable l'autorisant à la pratique du tennis de table, il ne doit pas être autorisé à jouer par le JA.

Si le JA le laisse jouer et si après enquête il est prouvé qu'il n'avait pas de certificat en règle pour cette rencontre, cette dernière sera perdue par pénalité (points rencontre 3/0, points parties 14/0).

l) Transmission des résultats

La transmission hors délai des résultats (au plus tard le dimanche soir) sera sanctionnée par une pénalité financière pour l'équipe recevant de 8 €.

L'envoi hors délai de la feuille de rencontre sera sanctionné par une pénalité financière de 8 € pour l'équipe recevant.

L'utilisation d'une feuille non autorisée sera sanctionnée par une pénalité financière de 5 € à l'équipe recevant.

m) Juge arbitrage des rencontres

Dans le cas où le juge-arbitre d'une association désigné par la CRA pour officier en PN ou en R1 n'aurait pas assuré sa prestation, l'association se verra infliger une pénalité financière de **40 €** pour la première infraction de la saison, **75 €** pour la seconde et **150 €** pour les suivantes. Par contre, aucune pénalité financière n'ira à l'encontre de l'association de celui qui rédigera la feuille de rencontre, en remplacement du JA officiel désigné par la CRA, même si des erreurs étaient relevées.

Dans le cas où une rencontre de R2 ou R3 n'est pas juge-arbitrée par un juge-arbitre diplômé, l'association se verra infliger une pénalité financière de **20 €**.

n) Feuille de rencontre mal remplie ou mal renseignée

En R2 et R3, l'association du juge-arbitre et en PN et R1 par l'association désignée pour fournir le juge-arbitre se verra infliger une pénalité financière dans les cas suivants :

- 5 € pour feuille mal remplie cette sanction sera attribuée pour :
 - recto de la feuille mal remplie mais ne prêtant pas à confusion, et ce à partir de trois erreurs
 - points dans d'une manche absent ou mal transcrit (oubli du -) des la première erreur
 - Verso non convenablement renseigné dès le premier oubli
- 15 € pour non vérification des licences et du certificat médical (licence non valide acceptée, mauvaise formation d'équipe acceptée sans en faire mention au verso de la feuille, deux joueurs mutés acceptés sans en faire mention au verso de la feuille, si licence absente ou avec la mention « ni entraînement ni compétition » non indication au verso de la feuille de la présentation d'un certificat médical valide)

o) Falsification d'une feuille de rencontre

En cas de falsification d'une feuille de rencontre l'Instance de Discipline sera saisie.

p) Forfait simple

Une demi-caution est confisquée.

En cas de forfait sur ses tables, l'équipe fautive devra rembourser les frais de déplacement (prix fixé par la CSR en début de saison et validé par le Comité Directeur) de l'équipe visiteuse si celle-ci s'est effectivement déplacée.

Dans le cas de forfait sur les tables de l'équipe adverse, l'équipe fautive devra payer à la Ligue une somme correspondant aux frais de déplacement aller et retour (prix fixé par la CSR en début de saison et validé par le Comité Directeur).

q) Forfait général

L'équipe est mise hors compétition pour la saison en cours et recommencera la compétition deux divisions en dessous au début de la saison suivante. Aucune équipe de numéro supérieur à l'équipe ayant fait forfait général ne peut accéder à la division considérée avant deux saisons.

Le forfait général d'une équipe entraîne la confiscation de la caution ou ce qu'il en reste lors d'un deuxième forfait.

Le forfait général entraîne la mise hors compétition pour la phase en cours de toutes les équipes de niveau régional d'un numéro supérieur et la descente de ces équipes dans la division inférieure à la fin de la phase considérée.

r) Forfait au cours de la dernière journée de championnat de la saison

La caution est confisquée.

Sanction financière d'un forfait simple.

Rétrogradation de l'équipe de deux divisions.

s) Forfait au cours de la journée des titres

Confiscation de la caution.

Non accession en division supérieure.

t) Tenue non conforme

Si un joueur ne se présente pas à la table dans une tenue conforme pour une rencontre de PN ou R1 (masculine et féminine), il lui sera infligé une pénalité financière de 8 €.

u) Salle et matériel non conforme

Dans le cas de salles, matériels ou conditions de jeu non conformes et après enquête, des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte de la rencontre sans pénalité pourront être prononcées.

Correspondance des journées Championnats par équipes 2015-2016

N° journée sous SPID	Pro A et Pro B Messieurs	Pro A et Pro B Dames	Nationales Messieurs	Nationales Dames	Régionales Messieurs	Régionales Dames	Journée feuille rencontre
1	08/09/2015	08/09/2015	Exempt	Exempt	Exempt	Exempt	
2	13/09/2015	13/09/2015	19/09/2015	19/09/2015	19/09/2015	06/12/15 - 1ère renc.	1 phase 1
3	Exempt	Exempt	03/10/2015	03/10/2015	03/10/2015	06/12/15 - 2ème renc	2 phase 1
4	13/10/2015	13/10/2015	17/10/2015	17/10/2015	17/10/2015	06/12/15 - 3ème renc	3 phase 1
5	25/10/2015	Exempt	07/11/2015	07/11/2015	07/11/2015	06/12/15 - 4ème renc	4 phase 1
6	08/11/2015	08/11/2015	14/11/2015	14/11/2015	14/11/2015		5 phase 1
7	24/11/2015	24/11/2015	28/11/2015	28/11/2015	28/11/2015		6 phase 1
8	08/12/2015	15/12/2015	12/12/2015	12/12/2015	12/12/2015		7 phase 1
9	15/12/2015	20/12/2015	Exempt	Exempt	Exempt	Exempt	
10	20/12/2015		Exempt		Exempt		

Remise à zéro du brûlage

13	Exempt	Exempt	16/01/2016	16/01/2016	16/01/2016	17/04/16 - 1ère renc.	1 phase 2
14	24/01/2016	24/01/2016	30/01/2016	30/01/2016	30/01/2016	17/04/16 - 2ème renc.	2 phase 2
15	02/02/2016	02/02/2016	13/02/2016	13/02/2016	13/02/2016	17/04/16 - 3ème renc.	3 phase 2
16	09/02/2016	Exempt	27/02/2016	27/02/2016	12/03/2016	17/04/16 - 4ème renc.	4 phase 2
17	15/03/2016	15/03/2016	Exempt	Exempt	Exempt	Exempt	
18	Exempt	Exempt	12/03/2016	12/03/2016	19/03/2015		5 phase 2
19	20/03/2016	20/03/2016	02/04/2016	02/04/2016	02/04/2016		6 phase 2
20	19/04/2016	19/04/2016	Exempt	Exempt	Exempt	Exempt	
21	Exempt	Exempt	30/04/2016	30/04/2016	30/04/2016		7 phase 2
22	03/05/2016	03/05/2016	titres 1ère rencontre	titres 1ère rencontre	titres 1 (1/8 fin.) - 21/05/16		
23	17/05/2016	17/05/2016	titres 2ème rencontre	titres 2ème rencontre	titres 2 (1/4 fin.) - 21/05/16		
24	23/05/2016	Exempt	titres 3ème rencontre	titres 3ème rencontre	titres 3 (1/2 fin.) - 22/05/16		
25	31/05/2016 Barrages	Exempt	titres 4ème rencontre	titres 4ème rencontre	titres 4 (fin.) - 22/05/16		

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES FÉMININ

1. Nombre de divisions	14
2. Conditions de participation	14
3. Formule de compétition	14
4. Nombre d'équipes d'un même club par division	14
5. Equipe incomplète	14
6. Tenue	14
7. Forfait	14
8. Montées et descentes	15
9. Brûlage	15
10. Entente	15

1. Nombre de divisions

Le championnat par équipes régional féminin comporte deux divisions dénommées R1 et R2.

2. Conditions de participation

Peuvent participer toutes les féminines de Midi-Pyrénées ayant une licence traditionnelle avec le module départemental, régional ou national.

3. Formule de compétition

- a) Le championnat se déroule en deux phases. Chaque phase se déroulant sur une journée.
- b) Les dates retenues pour la saison 2015/2016 sont le 6 décembre (limite d'inscription : 23 novembre) et le 17 avril (limite d'inscription : 4 avril). Les feuilles d'engagement seront transmises quatre semaines avant chaque journée.
- c) La R1 est constituée d'équipes de 4 joueuses et la R2 d'équipes de 3 joueuses.
- d) Afin de constituer les divisions, il est demandé au club de donner la liste des joueuses qu'il compte faire participer dans chacune des équipes engagées. Si seulement 3 noms figurent pour une équipe elle sera mise directement en R2. Ne mettez pas plus de 4 noms pour une équipe. Les équipes sont placées dans les divisions en fonction de leur total points équipe. Les meilleures formations composeront la R1 (en respectant le point 4). Toutefois, les reléguées de nationale seront d'office placées en R1.
- e) La R1 est composée d'une poule de 4 équipes. Chaque équipe est composée de quatre joueuses réparties en deux groupes de deux, intitulés groupe A et groupe B. Les quatre joueuses d'une équipe sont désignées par A, B dans le groupe A et par C, D dans le groupe B. Les quatre joueuses de l'équipe adverse sont désignées par W, X dans le groupe A et par Y, Z dans le groupe B. La rencontre se dispute sur deux tables. La meilleure classée de chaque équipe doit être placée dans le groupe A et la moins bien classée doit figurer dans le groupe B. L'ordre des parties est : **AW - CY - BX - DZ - double 1 (AB contre WX) - double 2 (CD contre YZ) - AX - CZ - BW - DY.**
- f) En R2, les équipes seront réparties soit en poules, soit en tableau à élimination directe avec classement intégral, selon le nombre d'équipes engagées. La CSR se réunira au lendemain de chaque limite d'inscription afin de finaliser la composition de chaque division. Le déroulement de chaque journée sera alors envoyé à tous les clubs participants à la compétition. Les rencontres se disputeront suivant la formule équipe de trois joueuses en un groupe unique. Les trois joueuses d'une équipe sont désignées par A, B, C. Les trois joueuses de l'équipe adverse sont désignées par X, Y, Z. L'ordre des parties est : **AX - BY - CZ - BX - double - AZ - CY - BZ - CX - AY.**
- g) Dans les deux divisions, les rencontres sont arrêtées au **score acquis** de 6 points. En cas d'égalité entre les deux équipes ou plusieurs équipes, il est établi un nouveau classement portant sur les rencontres disputées entre elles (*voir règlements sportifs fédéraux article I.202.1 page 32*).

La CSR se réserve le droit de modifier ponctuellement la formule de compétition en cas d'effectifs insuffisants pour former deux divisions.

4. Nombre d'équipes d'un même club par division

En R1, il n'est accepté que deux équipes d'un même club. Aucune restriction en R2. Dans le cas d'une entente en R1, les 2 clubs concernés peuvent inscrire une seconde équipe dans cette même division.

5. Equipe incomplète

Les équipes prévues de R1 qui préviendront huit jours avant la compétition qu'elles ne pourront se présenter qu'à trois joueuses seront inscrites en R2 et seront remplacées en R1 par une équipe de quatre joueuses. Les équipes qui, le jour de la compétition, se présenteront incomplètes (trois joueuses en R1 ou 2 en R2) seront acceptées mais seront sanctionnée par une pénalité financière de **15 €**. Si une joueuse, bien que mentionnée sur la feuille de rencontre, ne participe à aucune partie de la rencontre, elle sera considérée comme non inscrite et l'équipe déclarée incomplète.

6. Tenue

La tenue de jeu se compose normalement d'une chemisette à manches courtes et d'un short ou d'une jupe, de chaussettes et de chaussures de sport ; d'autres vêtements de sport, dont tout ou partie du survêtement, ne peuvent être portés durant le jeu, **sauf avec l'autorisation expresse du juge-arbitre.**

Sauf en ce qui concerne les manches et col des chemisettes, la couleur dominante des chemisettes, des shorts et des jupes doit être nettement différente de la couleur de la balle qui est utilisée. La joueuse ne portant pas une tenue réglementaire se verra infliger une pénalité financière de **8 €**.

7. Forfait

Pour toute absence prévue et si celle-ci n'est pas signalée au moins 4 jours avant la date de l'épreuve, l'équipe sera considérée forfait et la caution sera alors retenue. Une nouvelle caution devra être reversée si l'équipe veut continuer la saison.

Si une équipe déclare forfait en division R1 elle est rétrogradée en division en R2, si elle se réinscrit.

8. Montées et descentes

- a) L'équipe classée première de la R1 à l'issue de la phase fera un barrage avec les autres équipes premières des autres ligues de la Zone. Sur les quatre équipes, les deux premières accéderont à la N3 de la Zone 3 (*cf. règlement de la Zone*).
- b) L'équipe classée première en R2 accédera pour la phase suivante à la R1 si les conditions le lui permettent (voir point 4).
- c) Les descentes sont fonction du nombre de descente(s) de l'échelon supérieur, et du nombre de montée(s) de l'échelon inférieur et du nombre maximum d'équipes devant participer dans la division.

9. Brûlage

Le brûlage pour les joueuses participant au **championnat par équipe féminin national** prévu dans les règlements sportifs fédéraux article II.109 page 42 s'applique cependant :

- Il n'y aura aucun brûlage entre le championnat masculin et le championnat féminin régional et départemental (une joueuse sera autorisée à participer pour le compte d'une même journée au championnat masculin et féminin régional).
- Une joueuse portée sur la liste fournie lors de l'engagement pour participer dans une équipe ne pourra pas participer dans une équipe de numéro supérieur.
- Une joueuse ayant participé dans une équipe ne pourra pas participer tout au long du tour de la phase dans une équipe de numéro supérieur.

10. Entente

Les ententes entre trois clubs de la région sont autorisées en division R2. Par contre, en R1, seules les ententes entre deux clubs sont permises.

Des ententes seront autorisées à mi-saison lorsqu'elles seront à l'origine d'une nouvelle équipe.

CRITERIUM FÉDÉRAL

1. Participation	17
2. Forfait lors d'un tour régional	17
3. Organisation sportive	17
4. Placement des joueurs	18
5. Abandon	18
6. Déroulement de la compétition	18

1. Participation

- a) Pour participer au critérium (tous niveaux), les joueurs et joueuses doivent s'inscrire auprès du secrétariat de la Ligue en envoyant une copie à leur comité départemental.
- b) Pour pouvoir prétendre jouer au niveau régional, les inscriptions doivent être reçues avant le **20 septembre** (limite au 10 septembre pour pouvoir éventuellement prétendre jouer au niveau national pour les joueurs et joueuses qui participent pour la première fois ou qui reprennent leur activité après une saison d'interruption).
- c) Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence :
 - Les joueurs qui s'engagent avant la date fixée sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé. Leur nombre maximum est de :
 - 2 en R1 seniors messieurs (classement minimum 18)
 - 4 en R2 seniors messieurs (classement minimum 15)
 - 3 en R1 jeunes garçons où la CSR jugera du niveauChacun de ces joueurs sera placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.
 - Les joueurs qui s'engagent 15 jours avant le tour 2, 3 ou 4 pourront être intégrés aux listes régionales selon les modalités suivantes :
 - Une reprise par division et par tour au maximum (classement minimum 18 en R1 et 15 en R2)
 - Chacun de ces joueurs sera placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

2. Forfait lors d'un tour régional

- a) Tout joueur ou joueuse qui ne peut participer à un tour régional doit en informer, par téléphone, fax ou courriel, la Ligue et ce **au plus tard à 15h le jeudi** qui précède la date du tour. En cas d'impossibilité de participer, connue du joueur ou de la joueuse après cette limite, il (elle) devra en informer, dans la mesure du possible, directement le juge-arbitre et transmettre un justificatif au secrétariat de la Ligue au plus tard le mardi qui suit la compétition.
Dans tous les autres cas, le forfait sera considéré comme non excusé et le joueur ou la joueuse sera sanctionné(e) par une pénalité financière de **10 €** et par l'exclusion du critérium pour le reste de la saison, avec toutes les conséquences pouvant en découler. Tout joueur ou joueuse ayant été absent excusé à plus d'un tour du critérium, **à la vue de ses justificatifs**, pourra être maintenu au critérium après décision la CSR.
- b) Tout joueur ou joueuse absent à un tour du critérium, non exclu, jouera dans la division inférieure le tour suivant.

3. Organisation sportive

- a) En **catégorie masculine** l'échelon régional comprend:
Deux divisions dénommées R1 et R2 dans la catégorie seniors messieurs et une seule division dénommée R1 dans les catégories juniors (-18 ans), cadets (-15 ans), minimes (-13 ans) et benjamins (-11 ans).
- b) La R1 seniors messieurs est composée de 16 joueurs. Les R1 juniors, cadets, minimes et benjamins sont composées de 24 joueurs. A l'issue de chacun des quatre tours, les premiers de chaque R1 monteront pour le tour suivant en N2 de leur catégorie.
- c) La R2 seniors messieurs est composée de 32 joueurs. A l'issue de chacun des quatre tours, les cinq premiers monteront en R1 seniors messieurs.
- d) En seniors messieurs, le nombre de montées, pour chaque tour, de chaque département est de **un** pour l'Ariège, l'Aveyron, le Gers, le Lot et les Hautes-Pyrénées, de **deux** pour le Tarn et le Tarn et Garonne (les deux départements qui avaient le plus de licenciés traditionnels fin mai après le CD31) et de **trois** pour la Haute-Garonne.
- e) Dans les 4 catégories jeunes, le nombre de montées, par tour, de chaque département est de un par catégorie sauf pour la Haute-Garonne où le nombre sera de deux.
- f) Le nombre de descentes dans chaque division dépend du nombre de descentes de N2.
- g) Les montées de département ne sont pas obligatoires mais jamais remplacées par un suivant du même département. Dans ce cas il y aura maintien en régionale des meilleurs descendants prévus. Ceux qui refusent la montée (bien avertir la ligue avant la limite) pourront participer au même tour dans leur département si la commission sportive départementale compétente est d'accord.
- h) En **catégorie féminine** l'échelon régional comprend une seule division dénommée R1 dans les 5 catégories : seniors dames, juniors (-18 ans), cadettes (-15 ans), minimes (-13 ans) et benjamines (-11 ans).
Pas de panachage dans les catégories sauf en minimes où on trouvera des benjamines car il n'y a pas de N2 pour cette catégorie.
A l'issue de chacun des quatre tours, les premières de R1 dames, juniors, cadettes et minimes monteront en N2 de leur catégorie. Les deux premières de R1 benjamines accéderont à la R1 minimes si il y a 6 joueuses ou plus. Pour 5 benjamines ou moins une seule montée en R1 minimes.

Afin que le JA puisse préparer les tableaux il sera demandé à chaque féminine qui sera convoquée de confirmer sa participation au plus tard à 15h00 le jeudi qui précède la date du tour.

Cas particulier pour les féminines:

Les départements ne sont pas tenus d'avoir des divisions féminines. Cependant, certains peuvent créer des divisions départementales voire des divisions interdépartementales féminines.

Les départements pourront, s'ils n'ont pas de division féminine et s'ils le jugent souhaitable, faire jouer des féminines avec les garçons. Une féminine peut s'inscrire directement en division régionale et ce à tout moment de la saison. Une féminine première de sa division au niveau départemental ne sera pas tenue de monter au niveau régional.

4. Placement des joueurs

Pour le premier tour, les joueurs sont placés en tenant compte des résultats de la saison précédente soit le total des points critérium. On ne tient pas compte des classements licence.

Ensuite, à chaque tour les joueurs qualifiés sont placés selon les résultats du tour précédent.

Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent (non suspendu), il est placé, dans la division inférieure, immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

5. Abandon

Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.

6. Déroulement de la compétition

- a) Dans la catégorie comprenant 16 joueurs (R1 SM), les joueurs sont répartis en 4 poules de 4.

A l'issue des poules, les joueurs classés de 1 à 3 sont placés dans un tableau de 16 à classement intégral :

- 1^{er} de la poule A en position 1
- 1^{er} poule de la poule B en position 2
- 1^{er} des poules C et D en position 3 ou 4 après tirage au sort
- 2^{èmes} de poules en position 5 à 8 dans le 1/2 tableau opposé à leur 1^{er}.
- 3^{èmes} de poules en position 9 à 12 même 1/2 tableau que leur 2^{ème}

Les perdants du premier tour et les quatrièmes de poules sont placés dans un tableau de 8 de la manière suivante :

- Les perdants du premier tour aux numéros 1 à 4 dans le même ordre que leurs vainqueurs dans le tableau des gagnants de ce premier tour ;
- Les quatrièmes de poule par tirage au sort, aux numéros 5 à 8 dans le demi-tableau opposé de leurs troisièmes respectifs.

- b) Dans la catégorie comprenant 32 joueurs (R2 SM), les joueurs sont répartis en 8 poules de 4. A l'issue des poules les joueurs sont placés suivant la grille ci-dessous :

Poules		A	B	C ou D		E, F, G ou H			
Classement	1er	1	2	3	4	5	6	7	8
	2 ^{ème}	15	16	13	14	11	12	9	10
	3 ^{ème}	19	20	17	18	23	24	21	22
	4 ^{ème}	32	31	30	29	28	27	26	25

- Les premiers de chaque poule sont placés aux numéros 1 à 8 d'après la grille (1/8 de finale). Le 1^{er} de la poule A en 1, le 1^{er} poule B en 2, les 1^{ers} des poules C et D en 3 ou 4 par tirage au sort et les 1^{ers} de E à H en 5, 6, 7 ou 8 par tirage au sort.
- Les deuxièmes de chaque poule sont placés aux numéros 9 à 16 d'après la grille.
- Les troisièmes de chaque poule sont placés aux numéros 17 à 24 d'après la grille.
- Les quatrièmes de poule sont placés aux numéros 25 à 32 d'après la grille

- c) Dans les catégories comprenant 24 joueurs (R1 garçons), les joueurs sont répartis en 8 poules de trois (**formule trois qualifiés**). Les 12 premiers (groupe 1) composent les poules A à D et les 12 suivants (groupe 2) les poules E à H. **Dans le cas où une ou plusieurs poules sont incomplètes, le groupe 1 doit être complet et les mieux classés du groupe 2 doivent être « protégés ».**

A l'issue des poules les joueurs sont placés suivant la grille ci-dessous :

Poules		A	B	C ou D		E, F, G ou H			
Classement	1er	1	2	3	4	13	14	15	16
	2ème	6	5	8	7	22	21	24	23
	3ème	10	9	12	11	32	31	30	29

- Les premiers de poule sont placés aux numéros 1 à 4 et 13 à 16 d'après la grille (1/8 de finale).
- Le premier de la poule A en 1, le premier de la poule B en 2, les premiers des poules C et D en 3 ou 4 par tirage au sort et les premiers de E à H en 13, 14, 15 ou 16 par tirage au sort.
- Les deuxièmes de chaque poule sont placés aux numéros 5 à 8 pour le groupe 1 et 21 à 24 pour le groupe 2 d'après la grille.
- Les troisièmes de chaque poule sont placés aux numéros 9 à 12 pour le groupe 1 et 17 à 20 pour le groupe 2 d'après la grille.
- **Seulement 4 barrages auront lieu entre les 3èmes du groupe 1 et les 2èmes du groupe 2.**
- Type de tableau : **32 J - KO Clt Int - TAB32** . Ne pas faire jouer les barrages 17-16, 20-13, 19-14 et 15-18. Pour la saisie SPID mettre 16, 13, 14 et 18 (les 1ers du groupe 2) vainqueurs par forfait.

- d) Dans les catégories de six joueuses ou moins la compétition se déroulera en une seule poule.
- e) Dans les catégories de sept, huit, neuf ou dix joueuses la compétition se déroulera en deux poules de 4 ou cinq joueuses. La première de la poule A étant place en numéro 1 d'un tableau à classement intégral, la première de la poule B en numéro 2 de ce tableau, la 2^{ème} de la poule A en numéro 3, la deuxième de la poule B en numéro 4, la troisième de la poule A en numéro 5 et la troisième de la poule B en numéro 6. Les perdantes du premier tour de ce tableau et les quatrièmes de poules sont placées dans un nouveau tableau de quatre joueuses à classement intégral de telle sorte que la quatrième de la poule A rencontre au premier tour la perdante de la partie ayant opposé la 2^{ème} de la poule A à la 3^{ème} de la poule B. Les cinquièmes de poule se rencontrent éventuellement pour la 10^{ème} place.
- f) Dans les catégories de onze joueuses la compétition se déroulera en une poule de six et une poule de 5. La 6^{ème} de poule sera classée 11^{ème} et effectuera 5 parties tout de même.
- g) Dans toutes les catégories, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

TITRES INDIVIDUELS

1. Titres disputés	21
2. Conditions de qualification	21
3. Nombre de qualifiés.....	22
4. Formule de la compétition	22

1. Titres disputés

Vingt titres « champion Midi-Pyrénées » seront attribués :

- simple messieurs
- simple dames
- double messieurs
- double dames
- simple juniors garçons (moins de 18 ans)
- simple juniors filles (moins de 18 ans)
- double juniors garçons (moins de 18 ans)
- double juniors filles (moins de 18 ans)
- simple cadets (moins de 15 ans)
- simple cadettes (moins de 15 ans)
- double cadets (moins de 15 ans)
- double cadettes (moins de 15 ans)
- simple minimes garçons (moins de 13 ans)
- simple minimes filles (moins de 13 ans)
- double minimes garçons (moins de 13 ans)
- double minimes filles (moins de 13 ans)
- simple benjamins (moins de 11 ans)
- simple benjamines (moins de 11 ans)
- double benjamins (moins de 11 ans)
- double benjamines (moins de 11 ans)

2. Conditions de qualification

a) Elite messieurs

Les 16 joueurs masculins ayant obtenu le plus de points au critérium fédéral.

Les champions départementaux, s'ils sont classés au moins 16 (et non déjà qualifiés par leurs points critérium).

Les joueurs classés **17** et plus ayant ou non participé au critérium (et non déjà qualifiés par leurs points critérium ou titre départemental) qui souhaiteraient participer. Cependant, le tableau ne pouvant pas dépasser 32 participants, si le nombre de classés **17** et plus amenait un dépassement de ce nombre, ne seraient sélectionnés que ceux ayant le plus de points au dernier classement fédéral publié.

Elite dames

Les 8 meilleures féminines ayant obtenu le plus de points au critérium fédéral.

Les championnes départementales, si elles sont classées au moins 10 (et non déjà qualifiées par les points critérium).

Les meilleures joueuses ayant ou non participé au critérium (et qui ne seraient pas qualifiées par leurs points critérium ou titre départemental) qui souhaiteraient participer. Cependant, le tableau ne pouvant pas dépasser 16 participantes ne seraient sélectionnées que celles ayant le plus de points au dernier classement fédéral publié.

b) Tableaux jeunes

Pour les tableaux garçons, les 16 joueurs ayant obtenu le plus de points au critérium fédéral.

Pour les tableaux filles, les 8 joueuses ayant obtenu le plus de points au critérium fédéral.

3 « wild-cards » pourront être accordées dans les tableaux masculins et 2 dans les tableaux féminins par la CTR, ces « wild-cards » n'étant pas spécialement réservées aux joueurs et joueuses ayant participé au critérium.

c) Etant donné que les épreuves ne sont pas qualificatives pour le Championnat de France, les étrangers y sont acceptés (*décision du comité directeur du 6 juillet 2002*).

d) Un joueur ou une joueuse ne peut prétendre être qualifié(e) que dans sa catégorie d'âge, dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne et dans la catégorie **messieurs ou dames**. Néanmoins, les bénéficiaires d'une wild-card pourront évoluer dans les catégories décidées par la CTR. Les joueurs et joueuses ne pourront participer au maximum que dans deux catégories de simple.

e) Pour pouvoir participer aux épreuves de double, il faut être qualifié pour les épreuves de simple et s'être inscrit avant la date limite. Les joueurs et joueuses ne pourront s'inscrire que dans une seule catégorie de double.

- f) Un joueur qui souhaite participer en double et qui n'a pas de partenaire connu avant la date limite des inscriptions pourra s'inscrire avec « X ». Le juge-arbitre formera les équipes de double avec les joueurs inscrits avec « X » par tirage au sort.

3. Nombre de qualifiés

Le nombre de sélectionnés dans les tableaux masculins sera de 32 pour les messieurs et 16 pour les jeunes et dans les tableaux féminins de 8 sauf en seniors dames où il sera de 16.

4. Formule de la compétition

- **Seniors messieurs** Les 32 joueurs sont répartis en 8 poules de 4 d'après leur classement points de janvier 2015. A l'issue des poules, les joueurs classés de 1 à 3 sont alors placés dans un tableau de 24 à élimination directe de la manière suivante :
 - Les premiers de chaque poule sont placés aux numéros 1 à 8 d'après la grille (1/8 de finale). Le 1^{er} de la poule A en 1, le 1^{er} de la poule B en 2, les 1ers des poules C et D en 3 ou 4 par tirage au sort et les 1ers de E à H en 5, 6, 7 ou 8 par tirage au sort.
 - Les deuxièmes de chaque poule sont placés aux numéros 9 à 16 d'après la grille.
 - Les troisièmes de chaque poule sont placés aux numéros 17 à 24 d'après la grille.

Poules		A	B	C ou D		E, F, G ou H			
Classement	1er	1	2	3	4	5	6	7	8
	2ème	15	16	13	14	11	12	9	10
	3ème	19	20	17	18	23	24	21	22

- **Jeunes garçons** Dans les catégories juniors, cadets, minimes et benjamins les 12 joueurs les moins bien classés au classement points de janvier sont répartis en 4 poules des 3, les 4 meilleurs étant **têtes de série**.

A l'issue des poules, les joueurs classés 1 et 2 sont alors placés dans un tableau de 16 à élimination directe de la manière suivante :

- La tête de série n°1 à la place 1 ;
- La tête de série n°2 à la place 2 ;
- Les deux suivantes par tirage au sort en position 3 ou 4
- Les 1ers de poule en position 5, 6, 7 ou 8 par tirage au sort
- Les 2èmes de poule en position 9, 10 11 et 12 par tirage au sort et dans le ½ tableau opposé à leur 1^{er} de poule

- **Seniors dames** Les 16 joueuses sont réparties dans quatre poules de quatre. Les trois premières de chaque poule continuant la compétition dans un tableau à élimination directe. La 1ère de la poule A sera placée au numéro 1, la première de la poule B au numéro 2 et les premières des poules C et D seront placées par tirage au sort aux numéros 3 et 4. Les deuxièmes de poules seront placées par tirage au sort dans le demi-tableau opposé à la 1^{ère} de leur poule ainsi que les troisièmes.

- **Jeunes filles** Dans les catégories juniors, cadettes, minimes et benjamines les 6 joueuses les moins bien classées au classement points de janvier sont réparties en 2 poules de 3, les 2 meilleures étant **têtes de série**.

A l'issue des poules, les joueurs classés 1 à 3 sont alors placés dans un tableau de 8 à élimination directe de la manière suivante :

- la tête de série n°1 à la place 1 ;
- la tête de série n°2 à la place 2 ;
- les 1ères de poule par tirage au sort en position 3 ou 4
- les 2èmes de poule en position 5 ou 6 dans le ½ tableau opposé à leur 1ère de poule
- les 3èmes de poule en position 7 ou 8 par tirage au sort

Dans chaque tableau de simple la rencontre pour l'attribution des places 3 et 4 aura lieu.

Si dans un tableau il y a moins de 7 joueurs ou joueuses présentes, le titre sera disputé sous forme d'une poule unique.

Dans chaque poule, les joueurs sont répartis en fonction du dernier classement national par points publié avec la restriction que deux joueurs d'une même association ne peuvent pas figurer si possible dans une même poule.

Dans les catégories de double, la compétition se disputera par élimination directe. Les équipes sont placées dans le tableau par addition des points du dernier classement national publié.

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches dans toutes les catégories.

FINALES PAR CLASSEMENT

1. Condition de Participation

Les joueurs et les joueuses de moins de 13 ans (âge au premier janvier de la saison en cours) ne peuvent pas participer à cette épreuve.

Pour participer au niveau régional, les garçons doivent avoir participé au niveau départemental et y avoir obtenu leur qualification pour le niveau régional.

Les féminines doivent s'inscrire dans leur département qui pourra organiser une finale départementale. Toutes les féminines inscrites au niveau départemental seront qualifiées pour le niveau régional.

2. Les tableaux

Voir Règlements Fédéraux Sportifs page 114.

3. Constitution des tableaux messieurs

Chacun des tableaux sera constitué des premiers de chaque département et complété à 24 selon un quota attribué à chaque département et calculé avec le nombre des inscrits de plus de 13 ans de chaque département au critérium et ayant participé à un des deux premiers tours du CF.

4. Déroulement sportif des tableaux messieurs

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis par tirage au sort dans des poules de trois joueurs (ou joueuses). A l'issue de ces poules les joueurs (ou les joueuses) sont placés dans un tableau final en respectant l'article I.305 des règlements sportifs.

Le tableau se déroule par élimination directe avec classement intégral de huit premiers.

5. Constitution des tableaux féminins et déroulement de la compétition féminine

Chaque tableau féminin sera constitué de toutes les dames inscrites au niveau départemental. Dans chaque tableau les joueuses seront réparties si le nombre de participantes atteint 12 en poules de trois ou quatre joueuses s'il n'atteint pas douze en poules de trois, quatre, cinq ou six joueuses.

A l'issue des poules les joueuses rentreront dans un tableau à élimination directe avec classement des huit premières. En utilisant l'article I.302 des règlements sportifs si les poules sont de trois joueuses. S'il y a des poules de plus de trois joueuses les quatrièmes rentreront dans le même demi tableau que les premières mais dans le quart opposé.

COUPE DE FRANCE DES CLUBS

1 - Conditions de participation à l'échelon régional

Il s'agit d'une compétition par équipes. Chaque équipe est composée de six joueurs (trois garçons et trois filles). Les équipes doivent être complètes. Les joueurs composant l'équipe ne se rencontreront pas dans des tableaux par catégorie mais feront partie d'une même équipe de 6 joueurs. Les compositions d'équipe peuvent varier d'une rencontre à l'autre. Une équipe ne peut comporter au plus qu'un muté et un étranger. Chaque club pourra engager deux équipes au maximum.

2 - Echelons La Coupe de France des Clubs

La Coupe de France des Clubs Bernard Jeu comporte deux échelons : national et régional. L'échelon régional est qualificatif pour l'échelon national. Il peut être organisé un échelon départemental.

3 – Engagements

Au moment de l'engagement, les clubs doivent donner, pour les catégories représentées, le nom et le classement de chaque joueur et joueuse suivant le dernier classement officiel diffusé.

4 – Composition des équipes

Equipe mixte de 6 joueurs composée ainsi :

- 1 senior messieurs : pas de sur-classement possible de benjamin, minime, cadet ou junior ;
- 1 senior dames : pas de sur-classement possible de benjamine, minime, cadette ou junior fille;
- 1 junior garçon ou 1 cadet (selon le choix du club) : pas de sur-classement possible de benjamin ou minime ;
- 1 junior fille ou 1 cadette (selon le choix du club) : pas de sur-classement possible de benjamine ou minime ;
- 1 minime garçon ou 1 benjamin (selon le choix du club) ;
- 1 minime fille ou 1 benjamine (selon le choix du club).

5 - Déroulement des rencontres

Equipe de 6 joueurs rencontrant une équipe de 6 joueurs, sur 1 table. Le capitaine de l'équipe placera ses joueurs et joueuses par ordre de points. Les performances individuelles sont prises en compte (coefficient 0,25), excepté le dernier relais si celui-ci se termine avant le déroulement complet d'une manche.

Chaque relais se joue en une manche de 11 points, sans deux points d'écart (exemple : 11/10). L'équipe est déclarée vainqueur lorsqu'elle atteint 99 points.

1er relais : double mixte senior

2e relais : n°3 masculin de l'équipe A contre n°3 masculin de l'équipe B

3e relais : n°3 féminin de l'équipe A contre n°3 féminin de l'équipe B

4e relais : double jeune masculin

5e relais : n°2 masculin de l'équipe A contre n°2 masculin de l'équipe B

6e relais : n°2 féminin de l'équipe A contre n°2 féminin de l'équipe B

7e relais : double jeune féminin

8e relais : n°1 féminin de l'équipe A contre n°1 féminin de l'équipe B

9e relais : n°1 masculin de l'équipe A contre n°1 masculin de l'équipe B et ainsi de suite jusqu'au 99e point.

Aucun temps mort ne peut être demandé par un(e) joueur(se) ou une paire.

6 - Retard

Un joueur absent physiquement à l'appel de son nom, au début d'un relais, perd celui-ci 0-11. Toutefois ce joueur inscrit sur la feuille de rencontre, s'il arrive en cours de rencontre, est autorisé à disputer les relais suivants qui comptent alors dans le résultat.

7 – Blessure en cours de rencontre

Un joueur blessé au cours d'un relais perd celui-ci 0-11 et ne peut poursuivre la rencontre. Pour les rencontres suivantes, l'équipe peut le remplacer par un joueur de la même catégorie. Dans le cas contraire, l'équipe est autorisée à continuer l'épreuve mais à chaque relais où le joueur blessé devait participer, le relais est considéré perdu 0-11.

8 – Déroulement de l'épreuve

La formule suivante est préconisée au juge-arbitre responsable de l'épreuve.

La répartition des équipes se fera en division de la façon suivante (formule CFR) : 2 poules (A et B) de 4 en D1 et 2 poules (C et D) de 4 en D2.

Les têtes de série sont calculées par l'addition des points des six joueurs et joueuses les mieux classés.

A l'issue des poules, les barrages opposeront :

- Le 3^{ème} de la poule A au 2^{ème} de la poule D
- Le 3^{ème} de la poule B au 2^{ème} de la poule C
- Le 4^{ème} de la poule A au 1^{er} de la poule D
- Le 4^{ème} de la poule B au 1^{er} de la poule C

A la sortie des poules, les équipes seront réparties de la façon suivante dans un tableau à classement intégral :

- Tableau principal
 - 1^{er} de la poule A à la place 1
 - 1^{er} de la poule B à la place 2
 - 2^{èmes} de la poule A et B au place 3 et 4 par tirage au sort
 - Les vainqueurs des barrages aux places 5 à 8
- Tableau consolante
 - Les perdants des barrages aux places 9 à 12
 - 3^{ème} de la poule C et D aux places 13 et 14
 - 4^{ème} de la poule C et D aux places 15 et 16

Toutefois, dans le cas où le nombre d'équipes ne permet pas l'application de cette formule, le juge-arbitre peut choisir la formule la plus adaptée alliant intérêt sportif et temps imparti pour la compétition.

TITRES VÉTÉRANS

1. Conditions de participation

Voir Règlements Sportifs Fédéraux page 98

Avoir une licence traditionnelle (module départemental minimum) et avoir plus de 40 ans au premier janvier de la saison en cours. Aucun droit de participation n'est exigé au niveau régional. Il n'est pas indispensable d'avoir participé à des titres départementaux de la catégorie.

2. Titres disputés

Dix titres seront disputés ; simple messieurs et dames V1, V2, V3 et V4. Double messieurs et dames V1+V2 et V3+V4.

3. Déroulement des compétitions de simple

Dans chacune des catégories de simple :

- a) Si le nombre de participants est inférieur ou égal à cinq la compétition se déroulera en une seule poule. Dans le cas où une seule dame est présente dans une catégorie, elle pourra participer avec les messieurs.
- b) Si le nombre de participants est supérieur ou égal à six un premier tour se déroulera par poules de trois ou quatre joueurs. Les joueurs seront répartis dans les poules en fonction du dernier classement officiel diffusé en faisant en sorte que les joueurs d'un même club soient, dans la mesure du possible, dans des poules différentes. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour un tableau principal les troisièmes et quatrièmes pour un tableau de consolation.
- c) Le tableau principal sera constitué de la façon suivante : le premier de la poule 1 en n° 1, le premier de la poule 2 en n° 2, les premiers des autres poules aux n° de 3 à n (n désignant le nombre de poules) par tirage au sort, les seconds de poule seront placés par tirage au sort aux n° de n+1 à 2n en faisant en sorte qu'ils ne puissent rencontrer leur premier de poule que le plus tard possible.
- d) Le tableau de consolation sera constitué en mettant par tirage au sort aux places de 2n + 1 à 3n les 3^{ème} des poules puis en plaçant aux places restantes les quatrièmes des poules tout en faisant en sorte qu'ils ne puissent rencontrer le joueur de leur poule que le plus tard possible.
- e) Les deux tableaux se dérouleront par élimination directe avec partie de classement pour les perdants en 1/2 finale ou, si l'horaire le permet, un tableau avec classement intégral.

4. Déroulement des doubles

Les équipes de doubles seront placées dans les tableaux en tenant compte de la somme des points classement des deux joueurs parus dans le dernier classement officiel en faisant en sorte dans la mesure du possible, que des joueurs d'un même club ne se rencontrent pas au premier tour. Le tableau de double se disputera par élimination directe. Si l'horaire le permet les perdants des deux premiers tours de double disputeront un tableau de consolation qui se jouera, lui aussi, par élimination directe.

5. En dames

Il pourra s'avérer nécessaire en marge du tableau du titre dame de faire disputer une qualification pour le championnat de France à l'aide d'un tableau par élimination directe dans chacune des catégories plus de 40 ans, 50 ans, plus de 60 ans

COUPE VÉTÉRANS

1. Déroulement de la compétition

Voir Règlements Sportifs Fédéraux page 100.

Les rencontres se déroulent par élimination directe avec classement intégral. Chaque rencontre doit se jouer en principe sur une seule table avec cependant, la possibilité laissée au juge arbitre, après accord de l'organisateur et du délégué de la Ligue, de faire jouer certaines d'entre elles, si l'horaire l'exige, sur deux tables.

2. Nombre d'équipes qualifiées

Dans chacune des 3 catégories (A, B et C) chaque département ayant organisé l'échelon départemental aura 2 équipes qualifiées. Si un département n'organise pas l'échelon départemental, il pourra cependant qualifier directement une équipe pour l'échelon régional. Dans le cas où il y aurait moins de 12 qualifiés selon le procédé ci-dessus en catégorie A et de 8 dans les deux autres catégories, les tableaux seront complétés à 12 équipes en catégorie A et à 8 dans les catégories B et C en qualifiant une troisième, voire une quatrième équipe dans les comités ayant le plus de participants.

3. Placement des équipes

Le placement des équipes est effectué par le juge-arbitre de l'épreuve. Les équipes seront placées dans les différents tableaux en tenant compte de la somme des points classement des deux meilleurs joueurs présents, d'après le classement officiel de la phase en cours, en faisant et sorte, et dans la mesure du possible, que des équipes d'un même club ne se rencontrent pas au premier tour (pas de dérogation pour deux équipes d'un même département).

4. Déroulement des rencontres

Chaque équipe effectuera au minimum deux rencontres. Dans le cas où seulement trois ou quatre équipes qualifiées seraient présentes, les rencontres se disputeraient par poule.

Dans le cas de cinq ou neuf équipes, un tableau spécial est prévu pour le juge-arbitre :

	1			
9				
		perdant en A		
8	perdant en X			
	5		perdant en C	
	4	perdant en B		1er
	3			perdant 2ème
	6	perdant en Z		
7			perdant en D	
2	perdant en Y		C	
				3ème
			D	perdant 4ème
		A		
		B	perdant en E	
	X			5ème
				perdant 6ème
	Y	perdant 9ème		
		Z	perdant en F	
			E	
				7ème
			F	perdant 8ème

TOURNOIS

1. Homologation

Toute association affiliée à la FFTT, qui souhaite organiser un tournoi entre le 1^{er} septembre et le 30 juin, doit en demander l'homologation.

Pour les tournois internationaux, nationaux, et tous ceux dont la dotation est supérieure à 3000 € l'homologation doit être demandée à la FFTT par l'organisateur avec avis du comité et de la ligue au moins trois mois avant la date du tournoi. **Dans ce cas, la demande d'homologation doit être déposée dans l'espace mon club (www.fft.com/monclub).** La procédure est décrite dans la documentation disponible au téléchargement : http://www.fft.com/doc/administratif/Procedure_Homologation_Tournois.pdf

Pour les tournois régionaux dont la dotation est inférieure à 3000 €, l'homologation est à demander à la Ligue.

2. Procédure d'homologation d'un tournoi régional

Au préalable, pour faciliter la tâche de la CSR en cas de litige sur une date il est demandé aux clubs organisateurs de faire leur demande de date à la Ligue par écrit (courrier ou courriel) :

- avant le 31 août 2015 pour les tournois prévus jusqu'au 31 décembre 2015.
- avant le 31 octobre 2015 pour les tournois prévus en 2016 jusqu'au 30 juin.

Les demandes après ces délais seront acceptées à condition que les dates demandées soient libres.

Une fois que la date a été accordée par la Ligue, le club organisateur doit remplir la demande d'homologation et joindre le règlement du tournoi qui doit mentionner le nom et le grade du JA (JA1 minimum) et un chèque de caution de 30 € qu'il adressera à son Comité Départemental pour avis avant transmission à la Ligue. Le règlement devra indiquer qu'il est ouvert aux féminines en précisant, s'il n'y a pas de tableau féminin, les conditions de participation des féminines aux tableaux masculins.

3. Transmission des résultats

Les responsables de l'organisation ou le juge arbitre doit saisir ou faire saisir sous huit jours à l'aide de SPID les résultats des tableaux (hors tableaux handicaps et tableaux promotionnels). A défaut, il transmettra les feuilles de poules (s'il y a lieu) et les tableaux de chaque catégorie, signés par le juge arbitre (les photocopies sont admises) au secrétariat de la Ligue qui se chargera de la saisie.

La caution (30 €) sera restituée si les résultats sont bien saisis par l'organisateur, elle sera encaissée dans le cas contraire et notamment si les résultats sont saisis par le secrétariat de la Ligue.

4. Incompatibilité

L'article X.106 des règlements sportifs fédéraux devra être respecté. Il ne peut pas y avoir d'autre tournoi sur le territoire de la Ligue le même jour qu'un tournoi ayant le label national ou régional, si ce n'est un tournoi départemental d'un autre département qui aurait eu l'homologation antérieurement.

Aucune homologation ne sera donnée pour un tournoi qui pourrait faire concurrence à une compétition organisée par la Ligue entre autre pour un tournoi qui aurait lieu le même jour que le tournoi régional féminin ou le tournoi régional vétérans (sauf si ce tournoi ne s'adresse qu'à des jeunes de moins de 18 ans).

5. Participation des licenciés « promo », des non licenciés, possesseurs d'un pass'tournoi et des licenciés des fédérations étrangères affiliées à l'ITT

Le tournoi pourra comporter des tableaux ouverts aux licenciés « promo », aux possesseurs d'un pass'tournoi (dans ce cas, l'organisateur devra les avoir établis et saisis au préalable), voire des tableaux ouverts aux non licenciés. Ces tableaux devront être bien identifiés dans le règlement du tournoi. L'organisateur devra s'assurer que les participants « promo », les possesseurs d'un pass'tournoi et non licenciés ne présentent pas de contre indication médicale à la pratique du tennis de table.

En cas de participation de non licenciés, l'organisateur doit souscrire une assurance volontaire pour pallier à des incidents éventuels.

Les licenciés des fédérations étrangères affiliées à l'ITTF sont autorisés à participer aux tournois régionaux.

CHALLENGE RÉGIONAL DES JEUNES

Ce challenge mis en place durant la saison 2001-2002 permet d'effectuer un classement des clubs gérant une école de jeunes de MIDI-PYRENEES. Un comptage de points se réalise sur la saison, dans les catégories **poussin, benjamin, minime et cadet**.

6 COMPETITIONS REGIONALES

- Le Top Régional Jeunes
- Les Finales Régionales Individuelles
- Le tournoi régional de détection (poussins et benjamins 1ère année)
- La coupe de France des clubs « Bernard Jeu » (uniquement pour l'équipe 1)
- Le Critérium Fédéral

Pour les 5 premières compétitions

Des points seront attribués à chaque joueur sélectionné ou inscrit, comme indiqués dans le tableau ci-dessous. Pour le Challenge Régional « Bernard Jeu », seuls les points des joueurs de l'équipe 1 seront pris en compte.

1er	110 pts	6e	50 pts	11e	25 pts	16e	8 pts	21e	3 pts
2e	90 pts	7e	45 pts	12e	20 pts	17e	7 pts	22e	2 pts
3e	80 pts	8e	40 pts	13e	15 pts	18e	6 pts	23e	1 pt
4e	70 pts	9e	35 pts	14e	10 pts	19e	5 pts	24e	1 pt
5e	60 pts	10e	30 pts	15e	9 pts	20e	4 pts	25e	1 pt

Pour le Critérium Fédéral le comptage sera différent

Le club marquera 20 points par garçon et 30 points par fille engagé(e) dans cette compétition (s'il n'est pas exclu en cours de saison), quel que soit la période d'inscription.

Le classement final, après la dernière compétition régionale ne tiendra compte que des clubs ayant participé à au moins 3/6 compétitions organisées par la Ligue. Le classement régional effectué, il leur sera rajouté des points, liés aux compétitions inter-régionales et nationales (cf. tableau ci-dessous).

LES COMPETITIONS DE ZONE ET NATIONALES

Compétitions	OR	ARGENT	BRONZE	1/4	1/8e
inter-régionales (Zone)	400 pts	300 pts	200 pts	100 pts	
nationales individuelles	1000 pts	800 pts	600 pts	400 pts	200 pts
nationales doubles	500 pts/joueur	300 pts/joueur	150 pts/joueur	100 pts/joueur	/
Coupe Bernard Jeu	2000 pts	1500 pts	1000 pts		

Autres places pour la Coupe Bernard Jeu

* 5-8 : 800 pts / * 9-12 : 600 pts / * 13-16 : 400 pts / * 17-20 : 300 pts / * 21-28 : 200 pts / * 29-35 : 100 pts

Les sélections :

- Sélection dans un stage de zone de détection : 150 pts
- Sélection dans le projet de détection national et suivi : 300 pts
- Sélection en équipe de France :
 - durant la saison : 500 pts
 - pour les CEJ : 1000 pts

En cas de sélection nationale d'un club ou de joueurs, les points seront attribués par rapport au rang régional (ex : 1ère place à la compétition = 100 pts ; 5ème 60 pts).

Un Challenge sera remis au club vainqueur à la fin de la saison. Ce challenge appartiendra au club qui le gagnera 3 fois consécutivement ou bien 3 fois en 5 ans.